

Compte rendu Elancourt

Liste d'intervenants :

- M. FOURGOUS, Maire d'Elancourt et Président de St Quentin en Yvelines
- M. DESBANS, Adjoint chargé de l'urbanisme
- M. COULUME, Attica (Architecte urbaniste)
- M. ASSELAH, Attica (Architecte urbaniste)
- M. MOREAU, Directeur de Traitclair (Concertation)

Une centaine de personnes ont participé à la réunion publique de restitution concernant le projet de réhabilitation des IV Arbres.

INTRODUCTION

M. DESBANS a commencé la réunion publique en remerciant les participants d'être venus. Une large concertation a été menée comprenant un atelier, un diagnostic en marchant et deux réunions publiques. A l'issue de cette première phase de concertation publique, la mairie entamera une série d'entretiens en tête-à-tête avec plusieurs acteurs de la ville (associations, artisans, commerçants) présents actuellement sur le site pour envisager leur relocalisation. M. DESBANS a précisé qu'un bilan sera réalisé à la fin de l'année avant le démarrage des travaux.

M. DESBANS ajoute qu'il a apprécié la diversité des échanges qui ont eu lieu au cours des temps de rencontre et qu'il tient à remercier l'ensemble des participants.

RETOUR SUR LA CONCERTATION

M. MOREAU et l'agence Traitclair accompagne la ville d'Elancourt sur l'organisation de la concertation. Les élancourtois ont été nombreux à participer à la première phase de concertation :

- 160 participants à la réunion publique de lancement, le 14 juin
- 45 participants au diagnostic en marchant, le 2 juin
- 45 participants aux ateliers, le 18 juin
- 105 participants à la réunion publique de restitution, le 2 juillet

M. MOREAU a rappelé qu'une deuxième phase de concertation aurait lieu à partir de septembre 2018. La mairie va mener plusieurs entretiens durant le mois de septembre avec les acteurs importants du secteur des IV Arbres. La réunion de lancement de la seconde phase et les ateliers de conception auront lieu fin 2018. La réunion de restitution est prévue pour début 2019.

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX

1. Déplacements / parkings / transports

Les apports de la concertation

M. MOREAU a restitué les constats qu'ont émis les participants durant les ateliers :

- Le boulevard Gregory et le rond-point Laubach posent des difficultés : vitesses excessives, traversées piétonnes dangereux, routes polluées et embouteillées aux heures de pointe
- Le parking de la Plaine des Sports n'est pas adapté pour les piétons et cyclistes car peu visible et peu accessible. Le nombre de place reste suffisant
- Les habitants craignent que les nouvelles constructions apportent de la circulation et du stationnement supplémentaire

Les participants ont formulé plusieurs propositions :

- Faciliter la circulation et la traversée des modes doux sur le boulevard Grégory et Malraux
- Apaiser le boulevard Grégory en boulevard urbain : resserrer ou non les voies, créer des carrefours, créer un espace piéton et une piste cyclable

- Créer un transport en commun
- Créer des liaisons douces sur le quartier
- Réaménager le parking de la Plaine des Sports pour utilisation des équipements : liaisons douces, signalétique. Déplacer ou non le parking sur le terrain stabilisé.

Les préconisations du bureau d'études techniques

Le bureau d'étude Attica a indiqué que le trafic du boulevard Gregory est parfois saturé à cause de la présence de trois giratoires. Ils ralentissent les voitures et conduisent les piétons à faire d'importants détours.

Les giratoires Cassina de'Pecchi et du Pré Yvelines fonctionnent assez bien. Les comptages directionnels réalisés démontrent néanmoins l'existence de points de congestion autour du rond-point Laubach.

Les axes structurants sont bien équipés en itinéraires cyclables mais un travail est à poursuivre pour améliorer la continuité de ces itinéraires.

M. COULOUME a rappelé que la ville était construite pour la voiture. Le bureau d'étude réfléchit à réaliser des aménagements pour fluidifier la circulation des voitures et développer des espaces piétons.

2. Commerces/ Services / Equipements

Les apports de la concertation

M. MOREAU a restitué les constats qu'ont émis les participants durant les ateliers :

- La zone d'activité est en déshérence. Les voitures épaves ne rendent pas la zone fréquentable
- L'Intermarché est très fréquenté, malgré son manque de visibilité. Il génère des nuisances à proximité des habitations
- Les associations présentes sont vectrices de liens sociaux

Les participants ont formulé plusieurs propositions :

- Redynamiser la zone d'activité par des activités mixtes au rez-de-chaussée (commerces, artisanat, associations...)
- Conserver sur place ou relocaliser l'Intermarché sur le secteur (vers l'emplacement de Renault ?) avec un parking souterrain et un drive. Créer des commerces de proximité autour du supermarché
- Relocaliser une station-service sur le secteur (sauf sur le boulevard Grégory) ou sur Elancourt
- Accompagner la construction de logements par des équipements sur les IV Arbres : maison de la santé, résidence sénior, maison de quartier
- Créer des locaux associatifs ou une maison des associations
- La localisation du commissariat a fait débat. Certains participants ont demandé à ce que son futur emplacement reste celui qu'a choisi le maire. D'autres souhaiteraient qu'il soit construit hors des IV Arbres ou dans une zone éloignée des habitations

Les préconisations du bureau d'études techniques

Attica recommande de :

- Créer des complémentarités entre les 7 Mares et les IV Arbres
- Renforcer l'attractivité des 7 Mares : culturelle, administrative et commerciale
- Structurer les IV Arbres : autour de la santé, des équipements socio-culturels, sportifs, du commissariat et du commerce articulé autour de l'Intermarché

3. Espaces publics et espaces verts

Les apports de la concertation

M. MOREAU a restitué les constats qu'ont émis les participants durant les ateliers :

- La coulée verte est fréquentée par les habitants car elle est calme et agréable, ouverte et protégée du trafic routier. Elle pourrait être réaménagée.
- Les jardins familiaux représentent 63 parcelles exploitées par des utilisateurs Elancourtois en forte majorité. Cependant ils sont confidentiels et peu visibles

Les participants ont formulé plusieurs propositions :

- Donner une identité verte au futur quartier en valorisant la trame verte et bleue
- La localisation des jardins familiaux a fait débat :
 - Certains participants souhaitent les conserver sur le site actuel
 - Certains participants sont favorables à leur délocalisation à condition qu'elle soit réalisée avec la terre du secteur
 - Certains participants ont proposé de les répartir sur plusieurs zones dans la ville
 - Certains participants ont proposé de les intégrer aux bâtiments existants et aux futures constructions (toitures terrasses, jardins)
- Favoriser l'ouverture des jardins sur la ville et le quartier (pédagogie, traversées vertes...)
- Installer un parcours de santé, du mobilier urbain sur la Coulée Verte
- Créer un parc pour enfants comme le mini-parc des Coudrays
- Prolonger la coulée verte vers l'est (le long du quartier des Petits Prés) et l'ouest (au sud du Pré-Yvelines)
- Conserver des espaces verts en bordure de la résidence du Pré-Yvelines
- Valoriser la trame verte et bleue

Les préconisations du bureau d'études techniques

M. ASSELAH a indiqué que le secteur des IV Arbres avait beaucoup de potentiels qu'il fallait exploiter.

Le bureau d'études préconise de :

- Redonner de la visibilité à la coulée verte
- Créer des continuités piétonnes entre la coulée verte et le bassin de la Boissière. Le bassin est à 5 mn à pied de la coulée verte mais les elancourtois ne le savent pas

M. ASSELAH a rappelé que la superficie des jardins familiaux était égale à 20 160 m² pour les 63 parcelles. Les jardins sont disposés en trois unités : les jardins nord représentent 8300 m², les jardins est 1460 m² et les jardins sud 10 400 m². Cela représente un ratio moyen de 300 m² par parcelle bien qu'elle soit de tailles variables. La taille moyenne des parcelles du reste des jardins familiaux de l'agglomération varie entre 120 et 150 m².

Un participant est intervenu pour rectifier les propos de M. ASSELAH. Pour lui, les jardins familiaux d'Elancourt mesurent 1,2 ha. Cela représenterait entre 150 m² et 200 m² en moyenne par parcelle.

M. ASSELAH a répondu que le bureau d'études a utilisé un cadastre pour mesurer les jardins. Il a précisé que certains espaces ne sont pas exploités. Le bureau d'études pense que leur technique ne laisse que très peu de marge à l'erreur. Ils ont invité le participant à poser des questions à la partie qui y sera consacrée.

4. La Plaine des sports

Les apports de la concertation

M. MOREAU a restitué les constats des participants :

- L'espace vert et sportif à proximité du centre-ville est un poumon vert
- Certains équipements sont vieillissants et en mauvais état
- C'est un espace fréquenté par les scolaires et les associations sportives. Le skate-parc et le city-stade est également très fréquenté

Les participants ont formulé plusieurs propositions :

- Restructurer et rénover les terrains en fonction de leur utilisation
- Délocaliser les terrains de tennis à la place du terrain synthétique
- Refaire les tribunes et les recouvrir

- Conserver un anneau de piste d'athlétisme de 400m et les activités liées aux nécessités des épreuves officielles du scolaire (sauts en hauteurs, en longueur...)
- Assurer la continuité de l'utilisation des terrains sportifs lors de leur délocalisation
- Créer un deuxième city stade, des terrains de hand

Les préconisations du bureau d'études techniques

Le bureau d'études Attica indique que l'obsolescence des équipements et l'évolution des pratiques nécessitent de repenser l'offre en termes d'équipements sportifs. Les équipes de football par exemple demandent des terrains supplémentaires car leurs effectifs sont en constante augmentation. Pour certains équipements, l'échelle intercommunale peut apparaître comme une solution pour mutualiser certaines pratiques sportives.

5. Le bâti à implanter

Les apports de la concertation

M. MOREAU a restitué les propositions des participants :

- Permettre aux jeunes ménages qui partent de chez leurs parents de rester sur Elancourt en leur proposant des prix accessibles et une offre de logements qualitative
- Limiter les hauteurs des futurs logements du secteur et créer un épannelage progressif vers le Pré-Yvelines
- Imposer un retrait sur rue avec bandes végétalisées
- Créer une mixité (propriétaires, locataires, intergénérationnelle)
- Créer des jardins suspendus, des toits cultivables
- Faire attention à l'artificialisation des sols : créer des jardins intérieurs aux résidences avec des liaisons douces (débat sur la résidentialisation)

Les préconisations du bureau d'études techniques

Le bureau d'études a suivi les éléments du PLUi : les constructions ne dépasseront pas le R+4. La hauteur totale des constructions ne devra pas dépasser 19 m. Attica a précisé que les constructions intégreront 25% d'espaces végétalisés minimum et 15% de pleine terre.

Les effets de chaleur produit par les constructions seront limités grâce à l'artificialisation des sols. Toutes les innovations permettant de s'inscrire dans la transition énergétique seront étudiés. L'idée de créer des toitures végétalisées captant les eaux pluviales pourrait être mise en œuvre.

SYNTHESE DES OBJECTIFS DU PROJET

Le premier axe vise à apaiser les déplacements automobiles, améliorer l'offre de transport en commun, créer davantage de liaison entre les secteurs. La résidence du Pré Yvelines doit être préservée des nuances sonores. Des liaisons devront être créées pour permettre aux habitants de rejoindre plus rapidement le centre et la Boissière. Le secteur sera perméabilisé afin de mieux l'aménager. Les cheminements piétons seront valorisés.

Le second axe vise à valoriser la trame verte et bleue (jardins familiaux, France Miniature). Les espaces verts seront plus accessibles et plus visibles.

Le troisième axe vise à trouver une complémentarité forte entre les équipements à venir. Il est important que la synergie entre les équipements existants et les futurs équipements soit créée.

Le dernier axe vise à diversifier les morphologies et les typologies des futures constructions. L'éco-construction sera favorisée et les espaces verts intégrés aux constructions.

M. MOREAU a conclu la restitution. Le secteur de la Plaine des Sports sera le premier à muter car certains travaux sont conditionnés à l'enfouissement au préalable des lignes THT. Les autres secteurs pourront faire l'objet de discussions ultérieures avec la mairie, en particulier les jardins familiaux sont concernés.

TEMPS D'ÉCHANGES

1. Un participant a demandé pourquoi la banderole « Non à la suppression des jardins familiaux » a été enlevée. Il rappelle qu'une pétition a été signée par 175 personnes. Ce participant a indiqué qu'il s'opposait de la manière la plus ferme à la suppression des jardins familiaux d'Elancourt. Par ailleurs, il a suivi la construction des terrains de sport. Pour lui, ils ont été mal construits dès le départ. Les Elancourtois ne pouvaient pas jouer au foot. Sa seconde question concerne les terrains de tennis. Il a demandé combien coûtera la destruction des terrains de tennis actuels si le commissariat vient les remplacer.

M. DESBANS a répondu que la proposition d'implanter le commissariat à la place des terrains de tennis actuels a été intégrée à la réflexion. En revanche, il n'a jamais été question de supprimer les terrains de tennis mais de les déplacer à l'emplacement du terrain stabilisé actuel. La question est de savoir comment l'on pourrait pérenniser les activités du club dès lors que les travaux démarreront.

M. DESBANS a précisé qu'à l'époque de la création des terrains, la mairie ne possédait pas d'équipements sportifs autre que le complexe Guy de Boniface. Depuis, des actions ont été menées pour compléter l'offre d'équipements sportifs : le complexe Pierre de Coubertin et le complexe sportif Europe ont été créés. Sur la plaine des sports, le terrain d'honneur coûte très cher et la commune éprouve de plus en plus de difficulté à équilibrer son budget. Il est nécessaire de repenser l'utilisation des équipements sportifs.

M. DESBANS a indiqué que la banderole a été placée sur un espace privé c'est la raison pour laquelle il a été demandé de la retirer. Il en a profité pour rappeler que les jardins familiaux appartenaient à St Quentin en Yvelines (SQY). Une convention a été signée avec Elancourt pour que l'association puisse y exercer ses activités. C'était une convention temporaire.

2. Une participante a indiqué qu'elle se déplaçait beaucoup en vélo. Dans le cadre de l'ouverture des IV Arbres sur les 7 Mares, la participante a souhaité savoir si un projet existait afin de permettre d'accéder à d'autres quartiers de la ville et Maurepas de manière écologique.

M. FOURGOUS a répondu que la ville ne pouvait pas accueillir les compétitions de VTT des Jeux Olympiques 2024 sans faire d'effort sur les pistes cyclables. La détermination de la ville est forte pour créer des continuités de voies douces entre les villes limitrophes et les quartiers.

3. Un participant tient à remercier la ville de la tenue de la concertation. Il a indiqué que le nombre de participants à une importance. Ce nombre montre un engouement pour le projet et doit être restitué dans les comptes-rendus. Pour le participant, la restitution de la première phase de concertation ne va pas dans ce sens : un avis exprimé par 5% des personnes a autant de poids que celui exprimé par 20% des personnes. De plus, les urnes n'ont pas été prises en compte dans la restitution. En ce qui concerne les prises de parole, la question de la présence n'a pas été abordée dans les slides. Le participant a terminé son propos en manifestant son insatisfaction : l'association ALIF s'est mobilisée massivement et la présentation ne reflète pas cette présence.

M. DESBANS a répondu que les urnes seront traitées par le bureau d'études. Le but n'est pas que les participants à la concertation retrouvent chacun de leurs propos. L'esprit de la présentation était de réaliser une synthèse de ces propos. Il a ajouté que la quantification des propos ne montre pas obligatoirement la représentativité d'un avis parmi l'ensemble des Elancourtois. Les usagers les plus concernés se sont le plus exprimé à travers les modalités de concertation que la ville a proposé. Il existe d'autres canaux qui permettent à d'autres habitants de s'exprimer. Le but de la ville est de les restituer.

M. MOREAU : La concertation fera l'objet d'un bilan dans lequel un tableau Excel figurera avec l'ensemble des remarques.

Le participant insiste pour que la concertation tienne compte de tous les avis.

M. DESBANS a répondu que la municipalité écoutait l'ensemble des Elancourtois avant de faire des choix, qui sont des décisions politiques. Si la ville propose des solutions en fonction des avis exprimés, ces choix ne vont pas toujours dans le sens de la majorité. Ils seront alors justifiés.

Le participant a répondu à M. DESBANS qu'une restitution ne devait pas occulter d'avis. Il a exprimé son inquiétude car la présentation lui a donné l'impression que seules les recommandations de l'association des jardins familiaux ont été restituées.

M. DESBANS : L'ensemble des associations nous ont exprimé des craintes quant à leur relocalisation. La ville les a pris en compte mais elle a choisi dans la présentation de ne pas les évoquer individuellement car leurs préoccupations étaient toutes de différentes natures. Un travail avec chaque association sera entamé dès le mois de septembre. Il en sera de même avec les activités professionnelles ;

4. Un participant a demandé pourquoi le Maire ne répondait pas aux questions.

M. DESBANS a répondu qu'il était l'adjoint du maire et conseiller communautaire et qu'il travaillait sous l'autorité du Maire. Il s'est occupé notamment de la Grenouillère. Il a travaillé sur d'autres sujets sensibles que le Maire lui a confié. M. DESBANS en a profité pour remercier les équipes de SQY et d'Elancourt qui travaillent sur le projet.

M. FOURGOUS a pris alors la parole et indiqué qu'il agit sous l'autorité de la démocratie.

5. Un participant a exprimé des craintes quant au survol des jardins familiaux par des drones de police.

M. FOURGOUS a répondu qu'il ne prenait pas les décisions seul. Il a avancé des chiffres tirés de sondages démontrant que les premières préoccupations des français sont l'emploi et la sécurité. La ville ne garantit pas que chaque acteur pourra conserver son emplacement à l'issue du projet. M. FOURGOUS a expliqué qu'il prenait ses décisions avec le consentement de sa majorité.

6. Un participant a trouvé la restitution orientée. Il est revenu sur l'idée que les jardins sont confidentiels et peu visibles. L'idée d'agrandir les jardins n'a pas été retenue alors que la création de jardins sur les toits a été retenue. Il a terminé son intervention en rectifiant les chiffres d'Attica : pour lui, les jardins ne mesurent pas 300m² en moyenne mais 150 m².

M. FOURGOUS a répondu que les jardins familiaux appartiennent à SQY. Les jardiniers profitent de tarifs avantageux. La délocalisation des jardins familiaux sera de toute façon différée dans le temps car la ligne THT ne peut pas être enfouie pour le moment. La ville n'a pas les ressources financières nécessaires pour le faire seule.

7. Un participant a indiqué que les pylônes THT situées sur les parcelles des jardins familiaux ne posent pas de problèmes ce qui n'est pas le cas des futures constructions.

M. FOURGOUS a répondu que la ligne THT n'est pas compatible avec l'emplacement possible du futur commissariat.

8. Un participant a parlé des problèmes de nuisances sonores que pourrait créer le futur commissariat d'agglomération. Il a également regretté qu'il n'y ait pas d'éléments dans le projet pour créer du lien entre Elancourt village et les IV Arbres. Elancourt village est enclavé et la ville aurait pu choisir de désenclaver ce quartier en créant des axes reliant les deux secteurs. Le participant a déploré le flou régnant autour de la situation des associations.

M. DESBANS a répondu que le projet était en phase de diagnostic et non de proposition. Les bureaux d'études techniques ont donné leur analyse technique.

M. DESBANS a indiqué que la mairie a souhaité profiter du projet pour relier les deux secteurs. Les IV Arbres sont une centralité géographique. La liaison douce entre le Berceau et les terrains de sport, ainsi que le rond-point de Laubach n'est pas assurée. La mairie va travailler pour améliorer cette liaison.

M. DESBANS a ajouté que la mairie faisait en sorte de maintenir un commerce de proximité qui fonctionne bien au Village. M. DESBANS indique que de la même manière, le travail a commencé avec Intermarché pour le futur des IV Arbres. Le gérant a exprimé son envie de faire partie du projet et a déjà des demandes de commerces pour compléter son offre sans faire concurrence aux commerces existants sur la commune.

9. Un participant a exprimé ses craintes concernant l'attractivité des commerces du village.

M. DESBANS a répondu que la boulangerie du village était possédée par la mairie. La mairie a racheté la boulangerie pendant le second mandat de M. FOURGOUS. La mairie essaie de mettre en avant la petite place. Les commerces ne pourront pas être de qualité s'il n'y a pas au moins un commerce qui fonctionne bien. M. DESBANS a précisé que la mairie cherchait un médecin pour remplacer le praticien partant à la retraite.

10. Un participant a dit être concerné car il réside au Petit Prés. La ligne moyenne tension de son quartier n'a pas été enterrée correctement. L'erreur est en train d'être corrigée. Sa question porte sur les IV Arbres car il y travaille. Il a demandé à ce que la mairie propose aux professionnels des solutions pour les relocaliser.

M. DESBANS a répondu qu'en ce qui concerne les entreprises qui travaillent aux IV Arbres, des entretiens ont déjà eu lieu et se font entité par entité. SQY a fait l'acquisition des maisons ERDF de façon à libérer du foncier et développer des activités. Les propriétaires sont contactés pour travailler sur des questions de relocalisation, certains professionnels ont refusé la première proposition de la mairie.

11. Un participant souhaite faire partie de la concertation en tant que représentant du Pré Yvelines. Il a également demandé si un dossier serait consultable sur internet afin d'avoir des éléments factuels pour aborder la seconde phase de concertation de la meilleure des manières.

M. DESBANS a répondu que les documents seront disponibles sur les sites d'Elancourt et de SQY. Les habitants du Pré Yvelines sont associés à la concertation avec les représentants de l'AFUL. Comme l'ALIF, ils ont déjà été invités seront de nouveau invités.

12. Le participant a demandé à être associé en tant qu'association de défense du Pré Yvelines.

M. DESBANS a répondu qu'un syndicat de copropriétaire représentait juridiquement l'ensemble des copropriétaires. La demande de l'association est néanmoins prise en compte.

13. Le participant a demandé combien de logements seront construits. Il a également demandé comment sera pris en compte l'arrivée de nouveaux habitants. Est-ce qu'une salle de fête a-t-elle été prévue ? Le participant a ajouté ne rien avoir entendu sur les handicapés.

Concernant l'accessibilité PMR, M. DESBANS a répondu que l'ensemble des logements des Réaux sont accessibles à 100% par les handicapés et que cet aspect sera pris en compte pour le projet IV Arbres.

M. DESBANS a précisé que le nombre de logements n'a pas encore défini. Les logements seront conformes aux engagements pris dans le PLUi. Ils ne dépasseront pas le R+4. Concernant les équipements, des propositions pourront être faites lors des prochains ateliers.

14. Un participant indique que la balade ne lui a pas permis d'imaginer les types de liaisons qui pouvait relier le secteur des IV Arbres et des 7 mares à terme. Il a demandé si les constructions s'étendraient le long des IV Arbres et sur le boulevard Gregory. Il a terminé son intervention en disant que l'encouragement des activités associatives et économiques par la mairie devait passer par la location de salles à bas prix. Selon lui, SQY doit aider les associations et les entreprises à se développer.

M. DESBANS a répondu que le rôle de la ville n'était pas de louer des locaux. SQY a racheté des locaux et les loue dans le seul but de faire vivre la zone d'activité le temps de la réalisation du projet. Il a précisé que la mairie ne s'interdisait rien pour les activités futures. En termes de construction, la réglementation doit seulement respecter le PLUi. La ville attend donc des propositions des habitants et des techniciens.

M. DESBANS a rappelé que la construction du quartier des Réaux a permis de rééquilibrer les équipements qui étaient en perte de vitesse. Avec le projet des IV Arbres, les écoles permettront d'éviter des fermetures (notamment à la Clé de St Pierre). La ville mise sur une stabilité du nombre de classes. Des équipements ne seront pas systématiquement créés.

15. Un participant a interrogé la ville sur la localisation du futur EPHAD.

M. DESBANS a répondu qu'un établissement type EPHAD ne sera pas localisé sur la zone des IV Arbres. Il serait plus approprié éventuellement sur la Clé de St Pierre. Sur les IV Arbres il est prévu une Résidence Service pour les Séniors. Les résidents pourraient profiter des commerces de proximité et des liaisons douces.

16. Une participante a demandé comment se passerait l'enfouissement des lignes.

M. DESBANS a répondu que l'enfouissement des lignes THT est long à mettre en œuvre. La validation du dossier permettra d'avoir les cheminements définitifs. Les habitants seront informés de l'avancée du projet.

M. FOURGOUS a complété en indiquant que le problème était de nature financière. La ville obtiendra difficilement les 10 millions d'euros nécessaires.

17. Une participante aimerait savoir si le projet d'enfouissement des lignes THT entraînerait la démolition de sa maison.

M. DESBANS a répondu que les maisons ne seront pas rasées. Les travaux d'ingénierie permettront de définir les endroits où enfouir les lignes sans poser des problèmes aux habitants ou restreindre les espaces publics ; et les zones où cela coûtera moins cher.

18. Un participant est revenu sur l'utilité de la restitution. Il répète que selon lui cette restitution ne reflète pas assez ce que les participants ont dit, ce qui crée un malaise sur cette première phase de concertation. Il compte sur l'exhaustivité et l'honnêteté des acteurs pour que l'ensemble des avis apparaissent lorsqu'ils seront publiés.

M. MOREAU a répondu que lors cette réunion publique seule une synthèse des avis avait été partagée. Il indique que les comptes rendus des échanges sont mis en ligne après chaque rencontre et que ces documents sont plus exhaustifs. Il indique qu'une grande attention sera portée à ces documents pour qu'il n'y ait pas de décalage entre ce qui a été dit et ce qui aura été écrit. M. MOREAU a remercié les membres de l'ALIF et l'ensemble des participants d'avoir participé à cette concertation.

A l'issue des échanges, M. DESBANS clôt la séance